Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 306

Artikel: Des droits populaires imaginés il y a plus de cent ans. Partie II, La démocratie directe prise au piège de la consultation en circuit fermé

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028508

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DES DROITS POPULAIRES IMAGINÉS IL Y A PLUS DE CENT ANS. — II

La démocratie directe prise au piège de la consultation en circuit fermé

La pratique de la démocratie directe souffre d'un certain nombre d'ambiguïtés flagrantes, voire d'insuffisances. Dans DP 304, nous montrions par exemple que le verdict du souverain, en matière d'assurance-maladie (votation fédérale du 8 décembre 1974), n'était certainement pas celui qui avait été proclamé, après un dépouillement mathématique, au soir du scrutin : en réalité, une minorité de citoyens, forte du système de consultation populaire existant, est parvenue à imposer le statu quo, face à une majorité favorable au changement.

L'inégalité des citoyens dans l'exercice de leur droit de vote a déjà fait l'objet de plusieurs motions et propositions novatrices au stade parlementaire. Mais il faut aller plus loin : c'est le fonctionnement même de la démocratie telle que nous la connaissons qu'il s'agit d'étudier, et de remettre en question. Ci-dessous, une première approche, qui devrait être suivie d'articles situant des cas concrets et des développements de procédures aptes à favoriser une participation populaire véritable à la direction de la Confédération helvétique.

Pour l'heure, une référence bibliographique qui pourrait intéresser les lecteurs de « Domaine Public » : « Die Demokratie der Teilnahme », Rudolf Schilling (Zurich, 1973, Schulthess Polygraphischer Verlag) (Réd.).

Les droits populaires ont mauvaise presse. Non pas le principe : ils sont toujours un élément quasi sacré du système politique suisse; mais leur application.

— *L'initiative populaire.* Elle a été utilisée intensivement ces derniers temps; l'an passé, tous les records ont été battus avec huit initiatives déposées. Mais la succession des initiatives xénophobes commence à irriter; de plusieurs côtés on se demande s'il ne faut pas obliger à espacer dans le temps les initiatives qui touchent un même sujet. Le gouvernement et l'administration se plaignent aussi; ils seraient surchargés par l'accumulation des initiatives qui bloquerait l'action des pouvoirs publics.

Les juristes, eux, n'apprécient guère de voir traiter pêle-mêle au niveau constitutionnel les sentiers pédestres, les gaz d'échappement et la durée du travail.

Un citoyen, intervenant au cours d'un débat télévisé, s'est inquiété du coût des consultations populaires répétées; l'obsession des économies à faire n'épargne aucun domaine.

— *Le référendum facultatif.* Nous avons souligné à plusieurs reprises la menace qu'il constitue au cours de l'élaboration des projets législatifs. Brandi par des groupes aux moyens financiers importants, il oblige les « milieux intéressés » et l'administration à composer, parce qu'on craint avant tout d'en passer par le peuple. Cependant personne n'est prêt à renoncer à ce droit qui permet à l'occasion de prendre une « bonne revanche » sur les autorités.

— *Le référendum obligatoire.* Il est d'un usage fréquent parce que nous avons une Constitution rigide; mais aussi parce qu'en Suisse la présomption de compétence est en faveur des cantons. Il n'a jamais empêché cependant que de nouveaux pouvoirs soient attribués à la Confédération. Simplement, le mouvement a été ralenti.

Le « dernier mot » du souverain

Comment caractériser la participation des citoyens à travers ces droits populaires ? On dit fréquemment, après une votation, que le souverain a tranché, qu'il a eu le dernier mot. Mais le mot est bien ambigu, qui permet un large éventail d'interprétations, toutes plus fondées l'une que l'autre.

A l'abri de l'information

Ici une première remarque : c'est une hypocrisie de croire que la volonté populaire se détermine dans l'abstrait, que la décision des citoyens tombe du ciel comme une fatalité à laquelle il n'y a plus qu'à se soumettre. La décision du souverain dépend de toute une série de facteurs dont l'un, et non des moindres, est l'information qui est faite sur l'objet disputé. Les partis et les groupes, même s'ils appuient tous un projet, s'engagent plus ou moins dans sa défense. Ainsi le droit à la formation, approuvé par les principaux partis et les organisations professionnelles, n'a pas passé le cap de la votation en 1973; mais ces mêmes partis et organisations qu'ont-ils fait pour convaincre le citoyen ? Certains peu de chose; manière indirecte de couler un projet en se réfugiant derrière le verdict populaire.

Des années de travail

D'où une deuxième remarque. La participation populaire intervient toujours à la fin d'un long processus qui débute dans l'administration, qui passe par les commissions d'experts et les consultations multiples, puis enfin par le parlement. Un jour on apprend qu'un département fédéral intéressé a décidé de se mettre à l'œuvre pour élaborer une base constitutionnelle qui permette aux pouvoirs publics de mener une véritable politique économique. Des années plus tard, le citoyen se retrouve devant l'urne et doit juger d'un texte complexe et détaillé; certes, les partis et les organisations professionnelles lui donneront un coup de main quelques semaines avant la votation; mais les choix fondamentaux sont faits, le compromis est élaboré, il n'a plus qu'à dire « oui » ou « non ». S'il refuse, tout est à recommencer. Dans le cas

d'une décision sur une construction, ce sont plusieurs mois ou années de travail qui sont réduites à néant, sans parler du gaspillage des deniers publics.

Les moyens, pas les buts

En fait, la plupart du temps, le peuple, mais aussi le parlement, doivent se prononcer sur des objets particuliers, isolés, qui sont présentés en forme de solutions, de moyens. Cette constatation est valable à tous les niveaux, fédéral, cantonal et communal. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que la politique soit perçue le plus souvent comme une suite incohérente de solutions particulières, sans lien entre elles, et non comme une direction, comme des actions coordonnées qui visent des objectifs, des buts explicites.

Des objectifs diffus

Non que la politique soit en réalité un ensemble de réactions pragmatiques à l'événement. Des buts, des objectifs existent; mais ils sont ou diffus et vagues (croissance) ou implicites. Les véritables choix, ceux qui touchent à ces objectifs, ne sont jamais ou rarement l'objet d'une votation populaire; ils sont faits par des planificateurs privés et publics qui tirent des plans, qui choisissent entre les alternatives possibles. A ce niveau, on décide à partir des tendances observées et projetées dans l'avenir; ce sont des « choix-fatalité ». La consommation énergétique va augmenter de x % dans les vingt prochaines années, il faut donc prévoir y centrales nucléaires; le parc automobile s'accroîtra de tant d'unités, il faut donc construire tant de kilomètres de routes nouvelles. Tout au bout de la chaîne intervient le choix démocratique, par le parlement et éventuellement par le peuple.
Face à cette situation, en gros, deux solutions possibles.
Partir du point de vue que, dans un Etat moderne, les problèmes sont devenus si complexes, l'exigence de planification si urgente que l'intervention populaire dans le processus de décision est devenue inadéquate et même contre-productive. La participation des citoyens doit alors se limiter au choix de ses représentants, qui, en cas de mécontentement de la base, pourront être remerciés à la prochaine élection. C'est la démocratie représentative. Certains objecteront que les traditions helvétiques... Beaucoup plus simplement, constatons que ce type de démocratie n'a pas fait la preuve que, là où il existe, la participation du souverain est plus effective.

Pour un élargissement de la participation

Ou alors considérer que la forme représentative, en tant qu'expression de la démocratie libérale, a fait son temps; et que la solution helvétique peut être améliorée dans le sens d'un élargissement de la participation démocratique. Cette participation doit se situer maintenant non seulement en fin de course, quand tous les choix sont faits, mais surtout là où s'opèrent ces choix fondamentaux, là où les objectifs sont définis.

Croissance zéro

Les spécialistes sont formels : le taux de croissance de l'économie helvétique a été nul en 1974, ce qui se reflète dans la stagnation de l'indice du produit national brut réel.
Ce score qui pourrait inquiéter et se prêter à toutes les interprétations concluant à de nouveaux sacrifices pour les travailleurs, doit être démystifié. Que l'on se rappelle par exemple qu'en pleine période de prospérité, ou au moins de redressement économique, en 1949 et en 1958, une régression a dû être enregistrée : la première fois, ce fut — 3,5, et la deuxième — 1,8 %; dans les deux cas, la régression était donc plus importante que celle prévue pour 1975.

Dactylographie

Sur deux doigts
Quatre doigts
Poème
Que vous semble
Des mots qu'on balbutie ?

Du cri
Mûri
Dans l'œuf ?

Et sa rage d'éclore
Frappant
A petits coups pressés.

Gilbert Trolliet

A nos lecteurs

Deux notes qui pourraient être utiles à ceux de nos lecteurs qui ne se satisferaient plus de consommer seulement DP hebdomadairement, mais désireraient mettre la main à la pâte :

— ouvert à tous les lecteurs et sympathisants, le groupe de travail genevois de DP se réunit tous les lundis dès 18 h. 15 au Centre universitaire catholique (30, rue de Candolle);

— une autre forme de participation : mettre à la disposition de l'administration des heures de travail (dactylographie, adressage) qui permettraient d'intensifier les campagnes de diffusion du journal (tél. 021 22 69 10, ou mot à la case postale 1047, 1002 Lausanne).